

PROCÈS-VERBAUX DE LA COMMUNE DE PARIS

SÉANCE DU 28 MARS 1871 ¹.

SOMMAIRE.

Appel nominal. — Proposition déclarant que la garde nationale et le Comité central ont bien mérité de Paris et de la République. — Nomination d'une commission chargée de rédiger une proclamation. — Convocation du Comité central. — Renvoi d'un projet sur la publicité des séances. — Proposition concernant la suppression de la peine de mort. — Nomination d'une commission pour les questions électorales. — Incompatibilité entre le mandat de délégué à la Commune et celui de représentant à l'Assemblée nationale. — Démission de Tirard. — Proposition relative à l'occupation des portes de Passy et d'Auteuil par les gardes nationaux. — Fixation de l'ordre du jour de la séance suivante.

Président : BESLAY, président d'âge.

Secrétaire : TH. FERRÉ, RAOUL RIGAULT, les deux plus jeunes délégués.

Assesseurs : ÉMILE BRELAY ; LOISEAU-PINSON.

Ouverture de la séance à 9 heures du soir.

ARNOLD demande la nomination d'une commission d'enquête

1. Notes de séance, tout entières de la main de Ferré. Ms., t. I, f. 4-5. Cette séance a été publiée par Dubreuilh, dans l'*Histoire socialiste*, t. XI, Paris, s. d., gr. in-8°, p. 315-320. Cf. E. Lepelletier, *Histoire de la Commune*, t. II (Paris, 1912. In-8°), pp. 483-487, et l'ouvrage sur *Ranc. Souvenirs. Correspondance*. (Paris, 1913. In-18), pp. 192-192. La première séance se tint dans la salle de l'ancienne Commission municipale de l'Empire. Cf. Lissagaray, *Histoire de la Commune de 1871* (Paris, s. d. In-18, p. 140).

pour statuer sur la validité des élections. Prendre la liste de 1869 pour base ¹.

COURNET, comme motion d'ordre, demande l'appel nominal.

MORTIER, appuyé par Grousset, demande que la présidence d'honneur soit donnée à Blanqui.

CLÉMENT (du XV^e) appuie la motion.

(On demande l'appel nominal de toutes parts).

Le président fait l'appel.

1^{er} *arrondissement*. Adam, présent, Méline, pr., Rochat, pr., Barré, pr.

2^e *arrondissement*. Brelay, présent, Loiseau, pr., Tirard, absent, présent après l'heure, Chéron, abs.

3^e *arrondissement*. Demay, présent, Arnaud, pr., Pindy, pr., Murat, absent, Dupont, présent.

4^e *arrondissement*. A. Arnould, présent, Clémence, abs., Lefrançais, pr., Gérardin, abs., Amouroux, abs. (en mission pour le Comité central ²).

5^e *arrondissement*. Régère, abs., Jourde, présent, Tridon, pr., Ledroit, abs., Blanchet, abs.

6^e *arrondissement*. Leroy, abs., Goupil, abs., Robinet, abs., Beslay, pr., Varlin, pr.

7^e *arrondissement*. Parisel, présent, Lefèvre, absent, Urbain, présent.

8^e *arrondissement*. Rigault, pr., Vaillant, abs., Arnould, pr., Allix, abs.

9^e *arrondissement*. Ranc, pr., Ul. Parent, pr., Desmarest, abs., Ferry, abs., Nast, abs.

10^e *arrondissement*. Gambon, absent, F. Pyat, abs., H. Fortuné, pr., Champy, pr., Babick, abs. — présent après l'heure, Rastoul, abs.

11^e *arrondissement*. Mortier, pr., Delescluze, pr., Assy, abs., Protot, pr., Eudes, pr., Avrial, pr., Verdure, pr.

12^e *arrondissement*. Varlin, présent, Geresme, abs., Fruneau, abs., Theisz, pr.

1. On vota d'après les listes établies au 31 mars 1870 et qui avaient servi pour les élections à l'Assemblée nationale; elles n'avaient pas été modifiées depuis lors, malgré les transformations du corps électoral. Aux urnes, se présentèrent 229.167 citoyens sur 485.569 inscrits. Les chiffres comparés des élus du 26 mars et des maires et adjoints nommés en novembre 1870 sur les mêmes listes montrent que la proportion des suffrages exprimés est à peu près la même dans les deux élections (Lepelletier, *op. cit.*, t. II, p. 443; G. Bourgin, *Histoire de la Commune*, Paris, 1907, in-16, p. 77).

2. Amouroux avait été envoyé à Lyon pour y soutenir le mouvement communaliste.

13^e arrondissement. Leo Meillet, pr., Duval, pr., Chardon, pr., Fränkel, pr.

14^e arrondissement. Billioray, abs., Martelet, abs., Decamp, pr.

15^e arrondissement. Clément, pr., J. Vallès, pr., Langevin, pr.

16^e arrondissement. Marmottan, abs., Bouteiller, abs.

17^e arrondissement. Varlin, pr., Clément, pr., Ch. Gérardin, pr., Malon, pr., Chalin, pr.

18^e arrondissement. Theisz, pr., Blanqui, abs. ¹, Th. Ferré, pr., Dereure, présent, Clément, pr., Vermorel, abs., Paschal Grousset, pr.

19^e arrondissement. Oudet, pr., Pujet, abs., Cournet, pr., Delescluze, pr., Ostyn, pr., Miot, abs.

20^e arrondissement. Blanqui, ab., Bergeret, abs., Flourens, abs., Ranvier, abs.

FORTUNÉ. — Assemblée révolutionnaire; demande qu'on passe à l'ordre du jour.

PARISEL. — Demande qu'on discute immédiatement.

LEFRANÇAIS. — Question de dignité. — Que la garde nationale et le Comité central ont bien mérité de Paris et de la République ². (A l'unanimité la proposition).

OUDET. — Commission. Pouvoir militaire. Il était urgent, 1^{re} question : il y a deux mots d'ordre ³.

EUDES. — Affiches concernant la direction militaire.

PINDY demande la constitution de la Commune par la convocation de tous les membres pour demain.

PARENT appuie. Sans forme. Demande aussi la convocation pour demain. Avis à l'*Officiel*.

ARNOLD, membre du Comité central. — Sentinelle vigilante. Affiches. Insertion. Proclamation au nom de la Commune.

ARNOULD. — Situation grave. Nous sommes la majorité. Acte quelconque, il le faut.

DEMAY. — Constitution d'abord. Division du travail.

RIGAULT. — Avant discussion, qui a le droit de prendre part aux délibérations ? avant tout.

1. Il avait été arrêté le 17 mars à Figeac. Cf. G. Geffroy, *L'Enfermé* (Paris, 1897. In-18), p. 365.

2. Le Comité central, qui, avec l'élection de la Commune, semble avoir abdiqué tout pouvoir, ne reprendra son action qu'à partir du 30 mars (G. Bourgin, *op. cit.*, p. 95, Lepelletier, *op. cit.*, t. II, p. 468).

3. Cette intervention obscure fait peut-être allusion au fait signalé par Arnould (*Histoire populaire et parlementaire de la Commune de Paris*, t. II, Bruxelles, 1878, in-16, p. 78) qu'en arrivant à l'Hôtel de Ville, les élus n'avaient pas le mot d'ordre et qu'ils durent, pour y pénétrer, parlementer avec les sentinelles.

DELESCLUZE. — Simple observation; demande les pouvoirs du Comité central.

LEFRANÇAIS. — Vaines formalités. Nous existons, nous avons été proclamés. Population de Paris avertie.

OUDET. — Initiative du Comité central.

LE PRÉSIDENT résume la discussion (*bruit*).

MEILLET ainsi que LEFRANÇAIS. — Nous existons. Elections. Déclarons nous constituer.

LE PRÉSIDENT. — Avant de procéder...

COURNET. — Nommer une commission pour une proclamation.

LE PRÉSIDENT met aux voix.

VOIX. — 3 ou 5 [membres].

(Première proposition admise).

[Candidats :] Lefrançais, Grousset, Ranc, Delescluze, J. Vallès.

Membres nommés :

Lefrançais, moins 2 voix.

Ranc, moins 2 voix.

Jules Vallès, moins 8 voix.

Grousset, moins 10 voix, non élu.

Delescluze, moins 12 voix, non élu.

[Composition de la] commission : Lefrançais, Ranc, Vallès.

CLÉMENT. — Proclamation d'accord avec le Comité central. Réaction dans le cas contraire.

JOURDE. — Si le Comité ne s'est pas présenté, c'est qu'il ne savait pas qu'il y était autorisé. Jeter par dessus bord.

GROUSSET. — Avertir le Comité central de la constitution.

ARNOULD. — Qu'on le convoque !

[LE] PRÉSIDENT. — Aux voix.

Adopté.

La même commission est chargée de convoquer.

ARNOLD ET PINDY soulèvent une discussion à propos des intentions du Comité central, concernant une proclamation.

LE PRÉSIDENT. — ...

ALLIX. — ...

LEFRANÇAIS demande les attributions de la commission auprès du Comité central.

VALLÈS demande la rédaction de l'affiche, ensuite la communication à faire au Comité.

RIGAULT. — Aviser le Comité central d'avoir à se rendre auprès de la Commune.

LE PRÉSIDENT. — La commission est chargée de partir...

GROUSSET. — « Art. 1^{er}. — Les séances de la Commune ne

« sont pas publiques. Il n'est pas publié de compte-rendu des « séances, mais seulement un procès-verbal de ses actes ».

« Grousset, Dereure, Mortier, Ranvier. »

ARNOULD. — Nous ne sommes pas un conseil d'une petite commune.

OUDET. — ...

GROUSSET. — Conseil de guerre, plutôt que commune. Nous n'avons pas à faire connaître nos décisions à l'Assemblée, à nos ennemis.

JOURDE combat le précédent orateur.

ARNOULD, THEISZ, parlent pour la publicité. Toujours, il faut être responsable.

PARISEL. — En faveur [de la publicité]. Dignité de nos séances ; enthousiasme du peuple. A Lyon, si la Commune a péri, c'est par son défaut de communication avec le peuple ¹. Demande des sténographes ².

GROUSSET appuie de nouveau sa proposition.

OUDET parle encore des maires. S'emparer des légions d'arrondissement.

RANC. — Renvoi à demain.

Voté à l'unanimité.

LEFRANÇAIS rend compte de la mission auprès du Comité central.

LOISEAU-PINSON. — Proposition à soumettre immédiatement : « La peine de mort est abolie en toutes matières ». Que la Commune demande énergiquement, pour prouver à la France entière et au monde entier que les représentants sont humains et non sanguinaires, prêts à relever l'échafaud, comme on les en accuse.

RIGAULT. — Tenir compte des lois précédentes : Electeurs inscrits ; huitième ; lois de 1849 ou 1870 ³.

CLÉMENT (du XV^e). — Plus de parlementarisme. Avis que le résultat du vote soit validé. Par le salut public.

RANC. — Mode du Comité central. Il a pris un engagement, il faut le tenir.

1. Le 22 mars, la garde nationale lyonnaise avait dispersé le Conseil municipal et arboré le drapeau rouge, déjà arboré au mois de septembre. La Commission provisoire sortie du mouvement annonça, le lendemain, des élections pour une Commune; dès le 25, elle décidait de se retirer et de céder la place au Conseil municipal de septembre (cf. G. Bourgin. *Le mouvement communaliste dans les départements*, dans la *Revue socialiste*, mai 1909, p. 403-404). Un message de Thiers au *Journ. officiel*, 26 mars, disait : Lyon est tout à fait rentré dans l'ordre.

2. Voir l'Introduction, p. 5.

3. Loi électorale du 3 juillet 1849.

ALLIX. — J'étais le maire, en remplacement de Denormandie ¹.

JOURDE place la question.

DEMAY. — Liste de 1869 ou 1871 ².

CLÉMENCE. — Maintien de la note du Comité ³.

GROUSSET. — Nomination d'une commission pour valider les pouvoirs.

ARNOULD. — Convocation sous l'empire de la loi de 1849. Respectons.

RIGAULT. — Je me rallie. Nomination d'une commission pour la loi de 1869.

LE PRÉSIDENT. — Nomination d'une commission pour les questions électorales.

PARENT. — Motion d'ordre. Travail de la commission de rédaction d'affiches.

RANC appuie.

JOURDE. — Proposition : « Il y a incompatibilité entre le mandat de délégué à la Commune et de représentant à l'Assemblée nationale. »

LOISEAU-PINSON, THEISZ parlent sur cette question.

FORTUNÉ. — Pour l'incompatibilité.

VALLÈS. — Appuie.

TIRARD ⁴. — Avant de m'expliquer. Résolution prise. Accepté e mandat : il était défini. Il ne s'agit que d'un conseil municipal. Mes électeurs m'ont envoyé pour cela. Conseil de guerre, lois absolues : Je n'ai pas le droit de rester ici. En ce qui concerne la proposition, vous voulez imposer de résilier l'un des deux mandats. C'était avant.

Il donne sa démission.

OUDET demande la mise en accusation du gouvernement.

DELESCLUZE. — Paroles tendant à infliger un blâme contre les représentants ayant siégé à Bordeaux. Explication, pour laquelle il n'avait pas donné sa démission à Versailles. Double but : voi-

1. Au VIII^e arrondissement.

2. Voir, précédemment, les listes et l'Annexe II.

3. Cette note ou avis rappelait aux électeurs que le scrutin, ouvert à 8 heures du matin, devait être clos à minuit. Les électeurs de service hors de leurs arrondissements devaient se réunir, soit par compagnie, soit par bataillon, constituer un bureau électoral et en envoyer le résultat à la mairie de leur arrondissement. Les électeurs de service dans leur arrondissement devaient voter dans leur section respective, les chefs de postes délivrant les permissions nécessaires. La note rappelait que la loi électorale de 1849 établissant qu'un huitième des électeurs inscrits donne une majorité suffisante pour être élu serait appliquée (Lepelletier, *op. cit.*, t. II, p. 417-418).

4. Assi avait demandé son arrestation ; de là son intervention qu'il a expliquée tout au long devant la Commission d'enquête (Cf. *Enquête sur le 18 mars*, t. II, p. 343.)

sinage insolent, Commune de Paris. Je suis prêt à donner ma démission, et de représentant, et de membre de la Commune ¹.

GROUSSET. — Tirard a dit qu'on savait bien comment on entrait à l'Hôtel de Ville ; mais ça... ²

RIGAULT. — Motion. Acte à donner au bureau de ce qu'on n'a pas décrété d'accusation...

TIRARD. — ...

GÉRARDIN. — L'Assemblée et la Commune ont des principes différents. Que Tirard se déclare !

BABICK. — Motion d'ordre. Pour la nomination d'une commission.

LEFRANÇAIS demande, non l'acceptation de la démission, mais bien l'invalidation de l'élection.

OUDET demande la parole sur un fait personnel. Il demande la nomination d'une commission d'enquête sur la conduite de tous les maires de Paris.

Il est décidé que cinq membres formeront la commission électorale. Elle est composée des citoyens Arnould, Gérardin (du 17^e), Protot, Theisz et Parisel.

PARISEL demande l'urgence pour la proposition suivante : occupation des portes de Passy et d'Auteuil par les gardes nationaux fidèles à la Commune.

1. Cf. Lepelletier, *op. cit.*, p. 487, rappelant les paroles de Delescluze : « Je suis vieux, fatigué, malade même ; il ne me reste que peu de mois à vivre. Ne pouvant rendre ici que peu de services, je préfère me retirer aussi. Je me contenterai de servir de ma plume la cause de la République ». Il ne resta membre de la Commune que sur les instances de ses collègues et donna sa démission de député le lendemain. Voici ce que dit sur cette démission le *Journal officiel de la République française* (Versailles), n° du 1^{er} avril 1871 : Séance de l'Assemblée nationale du vendredi 31 mars 1871 : p. 332 :

M. le PRÉSIDENT — ... J'ai reçu la lettre suivante, dont je donne communication à l'Assemblée :

« Au citoyen président de l'Assemblée réunie à Versailles (Ah ! Ah !)

« Citoyen,

« Ayant cessé, depuis huit jours, de prendre part aux délibérations de l'Assemblée que vous présidez et où je n'étais resté que pour suivre l'accusation des dictateurs du 4 septembre... (Rumeurs sur plusieurs bancs) et « ne voulant m'associer ni à ses insanités ni à ses passions... » (Exclamations).

Quelques voix. C'est une insolence !

M. le PRÉSIDENT ... « J'ai l'honneur de vous prévenir que je donne ma démission de représentant du peuple pour le département de la Seine.

« J'ajoute qu'honoré des suffrages de deux arrondissements pour la Commune de Paris, j'opte pour cette délégation.

« Salut et fraternité.

« Signé : Delescluze ».

(Nouvelles exclamations).

« Je ne crois pas de la dignité de l'Assemblée d'arrêter son attention sur cet outrage sans portée et sans péril (très bien ! très bien !) et je me borne à renvoyer la démission à M. le Ministre de l'Intérieur. (Vives marques d'approbation) ».

2. La phrase peut s'achever ainsi : « (mais qu'on) n'était pas toujours sûr d'en sortir ». Cf. *Enquête*, t. II, p. 343.

DUVAL revient sur la question de l'incompatibilité.

COURNET déclare renoncer à son mandat de représentant à Versailles ¹.

La proposition Parisel est adoptée.

Les délégués du Comité central ² demandent l'heure de la nouvelle séance, pour que le Comité central vienne déposer ses pouvoirs.

Ordre du jour de la prochaine séance, fixée à mercredi 1 heure :

1° Nomination d'un bureau définitif.

2° Nomination des commissions devant administrer Paris.

3° Discussion de la proclamation à adresser à la population parisienne ³.

4° Réception du Comité central.

5° Rapport des commissions, s'il y a lieu.

6° Question Murat ⁴.

La séance est levée, à minuit, par le président, aux cris de :
« Vive la République ! vive la Commune ! »

Certifié sincère et véritable.

TH. FERRÉ ⁵.

1. Cf. *J. O. de la Commune*, n° du 30 mars.

2. Eudes, Duval, Assi.

3. Arrêtée le lendemain.

4. Relative sans doute à sa démission. Ch. Murat, adjoint au X^e, avait joué un rôle important dans les tractations entre les maires et les membres du Comité central. Une lettre publiée au *J. O. de la Commune* (31 mars) disait : « Paris, le 28 mars 1871. Citoyen rédacteur, vous avez annoncé que j'étais nommé membre de la Commune dans le III^e arrondissement ; c'est par erreur que mon nom figure au *Journal Officiel*, à la place de celui du citoyen Charles Murat. Salut et égalité. E. Cleray ».

5. Tout le procès-verbal est de l'écriture de Ferré

Actes de la Commune.**1. Décision concernant le Comité central ¹.**

« Dans sa séance d'installation, la Commune de Paris a déclaré que la garde nationale et le Comité central ont bien mérité de la Patrie et de la République.

« Les secrétaires :
« TH. FERRÉ, RAOUL RIGAULT. »

« Le président :
« CH. BESLAY. »

2. Nomination d'une commission pour la rédaction d'une proclamation et formée des citoyens Lefrançois, Ranc et Vallès (voir plus haut, p. 22).

1. Cf. plus haut, p. 21. Publié, le 28 mars, au *Journal Officiel de la Commune*.

Annexe I.RECENSEMENT DES VOTES ^{1.}

Secrétariat général.
Bureau des élections.

Préfecture
du département de la Seine.

27 mars 1871.

Comité central à Maire.

Le recensement aura lieu ce soir à partir de neuf heures (salle du Trône). Les maires auront à fournir les procès-verbaux à sept heures au plus tard.

Par délégation :

Signé : H. PETIAU ^{2.}

Le procès-verbal signé par moi a été envoyé à cinq heures.

Si ma présence était nécessaire, je me mets à la disposition du Comité central. Je rentre chez moi et n'en sortirai pas de la soirée.

B..., adjoint.

Annexe II.RÉSULTAT DES ÉLECTIONS ^{3.}*Premier arrondissement (Louvre).*

Adam.....	7272	Méline.....	7251
Rochart.....	6629	Barré.....	6294

Deuxième arrondissement (Bourse).

Brelay.....	7025	Chéron.....	6066
Tirard.....	6391	Loiseau-Pinson.....	6962

Troisième arrondissement (Temple).

Demay.....	8730	Cléray.....	6115
Arnaud.....	8679	Dupont.....	5661
Pindy.....	7816		

Quatrième arrondissement (Hôtel de Ville).

Lefrançais.....	8619	Amoureux.....	8150
Arthur Arnould.....	8608	Gérardin.....	8154
Clémence.....	8163		

1. Pièces publiées dans l'*Enquête*, t. III, p. 184.

2. Peut-être faut-il corriger en Batiou. Cf. l'Introduction, p. 8, n. 1.

3. Publié au *Journal Officiel de la Commune*, 28 mars.

Cinquième arrondissement (Panthéon).

Jourde	3949	Blanchet.....	3271
Régère.....	4026	Ledroit	3236
Tridon	3948		

Sixième arrondissement (Luxembourg).

Leroy.....	5800	Beslay	3714
Goupil	5111	Varlin	3602
Robinet.....	3904		

Septième arrondissement (Palais-Bourbon).

Parisel	3367	Urbain	2803
Lefèvre.....	2859	Brunel	1947

Huitième arrondissement (Elysée)..

Raoul Rigault.....	2175	Arthur Arnould.....	2114
Vaillant.....	2145	Allix	2028

Neuvième arrondissement (Opéra).

Ranc	8950	Ferry.....	3732
U. Parent.....	4770	Nast	9691
Desmarest	4233		

Dixième arrondissement (Enclos Saint-Laurent).

Félix Pyat.....	11813	Champy.....	11042
Henri Fortuné.....	11354	Babick	10738
Gambon.....	10734		

Onzième arrondissement (Popincourt).

Assi.....	18041	Eudes	17392
Avrial.....	16193	Protot.....	18082
Delescluze	18379	Verdure.....	15657
Mortier	19397		

Douzième arrondissement (Reuilly).

Varlin	2312	Geresme	2193
Fruneau.....	2173	Theisz	2150

Treizième arrondissement (Gobelins).

Léo Meillet.....	6664	Chardon.....	4761
Durand.....	6630	Fränkel	1520

Quatorzième arrondissement (Observatoire).

Billioray	6100	Decamp	4830
Martelet.....	5927		

Quinzième arrondissement (Vaugirard).

Clément	5025	Langevin.....	2417
J. Vallès.....	4303		

Seizième arrondissement (Passy).

D ^r Marmottan	2675	Bouteiller	1959
--------------------------------	------	------------------	------

<i>Dix-septième arrondissement</i> (Batignolles-Monceau).			
Varlin.....	9356	Chalain.....	4545
Clément.....	7121	Malon.....	4199
Gérardin.....	6142		
<i>Dix-huitième arrondissement</i> (Buttes-Montmartre).			
Blanqui.....	14950	Ferré.....	13784
Theisz.....	14950	Vermorel.....	13784
Dereure.....	14661	P. Grousset.....	13359
Clément.....	14188		
<i>Dix-neuvième arrondissement</i> (Buttes-Chaumont).			
Oudet.....	10065	Delescluze.....	5846
Puget.....	9547	Ostyn.....	5065
Cournet.....	5540	J. Miot.....	5520
<i>Vingtième arrondissement</i> (Ménilmontant).			
Ranvier.....	14127	Flourens.....	13498
Bergeret.....	14003	Blanqui.....	13338

Demain, le *Journal Officiel* donnera la publication officielle du scrutin, en indiquant ceux des candidats qui, ayant obtenu au moins le huitième des voix des électeurs inscrits, doivent être dès maintenant considérés comme élus.

Annexe III.

PROCLAMATION DU COMITÉ CENTRAL ¹.

Fédération de la Garde nationale.

Citoyens,

Aujourd'hui, il nous a été donné d'assister au spectacle populaire le plus grandiose qui ait jamais frappé nos yeux, qui ait jamais ému nos âmes : Paris saluait, acclamait sa révolution ; Paris ouvrait à une page blanche le livre de l'histoire et y inscrivait son nom puissant.

Deux cent mille hommes libres sont venus affirmer leur liberté et proclamer au bruit du canon l'institution nouvelle. Que les espions de Versailles, qui rôdent autour de nos murs, aillent dire à leurs maîtres quelles sont les vibrations qui sortent de la poitrine d'une population tout entière, comme elles emplissent la cité et franchissent les murailles ; que ces espions, glissés dans nos rangs, leur rapportent l'image de ce spectacle grandiose d'un peuple reprenant sa souveraineté, et, sublime ambitieux, le faisant en criant ces mots :

Mourir pour la Patrie!

1. Publié dans le *Journal Officiel de la Commune*, n° du 30 mars 1871.

Citoyens,

Nous venons de remettre entre vos mains l'œuvre que vous nous avez chargés d'établir, et, à ce dernier moment de notre éphémère pouvoir, avant de rentrer définitivement dans les attributions du Comité de la garde nationale, attributions d'où les événements nous avaient fait sortir, nous voulons vous dire un mot de remerciement.

Aidés dans notre tâche par votre admirable patriotisme et par votre sagesse, nous avons, sans violence, mais sans faiblesse, accompli les clauses de notre mandat. Entravés dans notre marche par la loyauté qui nous interdisait de faire acte de gouvernement, nous avons néanmoins pu, en nous appuyant sur vous, préparer en huit jours une révolution radicale. Nos actes vous sont connus, et c'est avec l'orgueil du devoir accompli que nous nous soumettons à votre jugement. Mais avant de passer nous-mêmes au tribunal de votre opinion, nous voulons dire que rien n'a été fait en bien que par vous; nous voulons proclamer bien haut que, maîtres absolus et légitimes, vous avez affirmé votre force surtout par votre générosité, et que, si vous avez réclamé et imposé les revendications, vous n'avez jamais usé de représailles.

La France, coupable de vingt années de faiblesse, a besoin de se régénérer des tyrannies et des mollesses passées par une liberté calme et par un travail assidu. Votre liberté, les élus d'aujourd'hui la garantiront avec énergie, la consacreront à tout jamais : le travail dépend de vous seuls; les rédemptions sont personnelles. Groupez-vous donc avec confiance autour de votre Commune, facilitez ses travaux en vous prêtant aux réformes indispensables; frères entre vous, laissez-vous guider par des frères, marchez dans la voie de l'avenir avec fermeté, avec vaillance; prêchez d'exemple en prouvant la valeur de la liberté, et vous arriverez sûrement au but prochain :

La République universelle.

Hôtel de Ville, le 28 mars 1871.

Les membres du Comité central,

Avoine fils, Ant. Arnaud, G. Arnold, Assi, Audignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Baroud, Billioray, Blanchet, L. Boursier, Castoni, Chouteau, C. Dupont, Fabre, Ferrat, Henri Fortuné, Fleury, Fougeret, C. Gaudier, Gouhier, H. Géresme, Grolard, Groslier, Jourde, Josselin, Lavalette, Maljournal, Ed. Moreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Ranvier, Varlin, A. du Camp.

Annexe IV.DÉCLARATION DE DESMAREST, E. FERRY ET NAST ¹.*République française.**Aux électeurs du neuvième arrondissement.*

A l'heure dernière, où la nécessité du scrutin s'est imposée à tous, comme conséquence d'un accord inspiré par les besoins de conciliation et le désir d'éviter l'effusion du sang, nos Concitoyens, appelés brusquement autour des urnes, dans des conditions qui rendaient impossibles toutes réunions préparatoires sérieuses, ont bien voulu porter sur nous leurs suffrages pour affirmer la République, l'Ordre et la Liberté.

Sans avoir été candidats, nous avons été élus.

Nous venons remercier les Electeurs de cette preuve de sympathie, mais leur déclarer en même temps que nous ne croyons pas pouvoir remplir de fonctions dont les termes ne sont pas encore définis, ni l'indépendance assurée.

E. Desmarest; E. Ferry; G. Nast, conseillers municipaux élus du neuvième arrondissement.

Paris, le 27 mars 1871.

1. Publiée dans *Les Murailles de Paris*, t. II, p. 132.
